

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du mardi 11 avril 2023

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°10

CULTURE ET EVENEMENTS

- Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette
- Programmation Nuit des Musées 2023
- Convention de partenariat culturel avec la Ville de Riorges
- Approbation

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 35 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vickie REDEUILH, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Estéban PIAT, M. Christophe PION, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Catherine BRUN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Christian DORANGE à M. Estéban PIAT, Mme Vanessa BARBANT à M. Romain BOST, Mme Christine CHEVILLARD à M. Franck BEYSSON, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Jean-Jacques BANCHET, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Fort du succès de la Nuit des Musées 2022 qui s'est attachée à ouvrir le musée plus largement aux jeunes Roannais, qui a mobilisé un peu plus de 700 personnes, le musée Joseph Déchelette souhaite réitérer la proposition d'une soirée musicale en deux temps qui ciblera les jeunes actifs (18 – 35 ans), tout en conservant une programmation muséale adaptée aux publics habitués.

Afin de donner à l'évènement une dimension plus visuelle, un mapping vidéo sera également proposé par un artiste lyonnais nouvellement arrivé à Roanne.

La Nuit des Musées 2023 aura lieu samedi 13 mai et se déroulera en plusieurs temps :

Toute la soirée (fermeture du musée à 00h) :

- une programmation musicale menée par le collectif La Filoutrie ;
- un accès libre aux expositions temporaires et aux collections du musée, avec de la médiation postée.

De 18h à 21h :

- visites guidées et médiation postée dans les salles d'exposition (Aile Beaux-Arts et Salon d'Honneur avec le nouvel accrochage du parcours permanent « En Forêt ») ;
- expérimentations plastiques avec les médiatrices du musée : initiation au croquis aquarellé en lien avec les collections d'Histoire Naturelle.

De 21h à 23h :

- mapping vidéo sur les façades du musée par l'artiste Oilhack.

Partenariat avec la Ville de Riorges et les Mardis du Grand Marais

La nouveauté de cette édition est un partenariat avec la Ville de Riorges et plus particulièrement les Mardis du Grand Marais.

De fait, les Mardis du Grand Marais organiseront, en regard de la Nuit des Musées, une soirée festive permettant aux publics de continuer la soirée s'ils le souhaitent. L'évènement aura lieu de 23h à 3h du matin, dans la salle du Grand Marais (Riorges) avec une programmation en lien avec la musique électronique.

La STAR s'associe à cette manifestation avec le programme FESTY qui met à disposition des kilomètres gratuits pour promouvoir les événements culturels de Roanne et son agglomération. En effet, l'évènement tel qu'imaginé nécessite de pouvoir proposer aux participants un moyen de transport du musée à la salle du Grand Marais.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la programmation de la Nuit des Musées 2023 ;
- examiner et approuver la convention de partenariat à intervenir avec la Ville de Riorges ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- dire que les dépenses seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

ROANNE, le 14 AVR 2023

La Secrétaire de séance,

Catherine BRUN

Le Maire,

Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

